Commune de Fernelmont

Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2019

La Commune de
FERNELMONT

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL 2019

<table>
<tr><th>Année de l'installation de la CLDR</th><th>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</th><th>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</th><th>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</th></tr>
<tr><td>2014</td><td>2014</td><td>Le 25 avril 2019, le Conseil communal a approuvé la composition de la CLDR, suite à l'appel à candidature. La CLDR comporte 35 membres dont 20 anciens et 15 nouveaux.</td><td>Aucune modification depuis son approbation le 19/02/2015</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Date des réunions durant l'année écoulée</td><td>30 janvier 2019</td><td rowspan="4">Nombre de présents et excusés</td><td>14 présents et 7 excusés</td></tr>
<tr><td>18 février 2019</td><td>19 présents et 3 excusés</td></tr>
<tr><td>5 juin 2019</td><td>23 présents et 5 excusés</td></tr>
<tr><td>25 septembre 2019</td><td>17 présents et 14 excusés</td></tr>
</table>

Réflexion sur l'opération de développement rural

En 2019, l'Opération de Développement Rural de Fernelmont a été marquée par l'avancement de quelques projets importants, notamment:

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : La Commune a obtenu le permis d'urbanisme et a rentré le dossier « projet définitif » au SPW. Elle a également introduit une demande de subsides UREBA au SPW pour les aspects « énergie »

- CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ : L'échevin, V. Dethier, a créé un groupe de travail sur les sentiers et réseaux intervillages. Il réfléchit notamment à la création d'une liaison entre Noville et Forville via l'ancien Vicinal. Dans le PCDR, ce tronçon n'était pas mentionné. Il n'était question que du vicinal entre Noville et Franc-Waret. Suite à l'étude du PCM, il semble que la liaison Noville-Forville soit plus aisée à mettre en œuvre plus rapidement. Cela n'empêche pas de poursuivre la réflexion sur la liaison Noville-Franc Waret.

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT : La CLDR a été informée des 9 axes sur lesquels la commune va travailler
  - ✓ Protection des réserves naturelles et zones de grand intérêt biologique
  - ✓ Promotion des mesures agri-environnementales, surtout dans les zones centrales, aux abords des bois et ruisseaux et là où des problèmes de pulvérisation ont été constatés
  - ✓ Gestion durable des bois
  - ✓ Réseau hydrique
  - ✓ Plantations de haies
  - ✓ Sensibilisation
  - ✓ Prairies humides
  - ✓ Opération combles et clochers
  - ✓ Aménagement de mares et d'étangs

Le Collège a validé 4 mesures prioritaires :

- ✓ Promotion des mesures agri-environnementales. Une convention pour 3 ans, avec l'ASBL « faune et biotope » est signée. Des réunions et des rencontres individuelles avec les agriculteurs sont prévues.
- ✓ Plantations de haies
- ✓ Réseau hydrique : Travail mené avec les contrats de rivière pour identifier les endroits où il faudrait consolider les berges via la plantation de saules, frênes, aulnes, etc… ; Envoi de courriers ou toutes boites aux privés habitant dans les rues le long des cours d'eau leur donnant envie de planter, au moyen d'arguments judicieux et positifs (revoir des martins pêcheurs, etc…)
- ✓ Sollicitation d'un soutien via le Réseau Nature de Natagora pour des conseils d'aménagements en faveur de la biodiversité et éventuellement un projet de jardin naturel didactique .

La Commune a décidé de publier une brochure trimestrielle de sensibilisation à l'environnement.
Des panneaux à vocation didactique, de sensibilisation, seront placés sur les parcelles agricoles et communales sur lesquelles il y aura eu des plantations ou la mise en œuvre de mesures agri-environnementales.

- MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ : La Commune a organisé une soirée publique d'information présentant les résultats de l'étude réalisée par le professeur B Schiffers liée à la problématique d'utilisation de pesticides. Elle a lancé un cours de gym pour aînés sous forme d'ateliers (Gymsana). Le Conseil a voté une nouvelle prime communale pour l'adaptation du logement des aînés (plafonnée à 250€). La Commune a élaboré un plan d'actions pour promouvoir une alimentation équilibrée et durable dans les écoles dans le cadre du green Deal « cantines durables » auquel la Commune et le CPAS ont adhéré. La Présidente du CPAS a installé un GT chargé d'élaborer un plan d'actions (conférences, passage d'un bus de dépistage du cancer, etc…). La Commune a été sélectionnée par la RW pour un projet pilote « Charte du vivre ensemble liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie »

- CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE : La commune a obtenu le certificat d'urbanisme ; Elle réfléchit pour le hall de sport et la future maison rurale polyvalente à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour l'alimentation des deux bâtiments (petite éolienne, panneaux

solaires, etc.). Ce bâtiment devrait être exemplaire en matière d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Le dossier de demande de subsides a été introduit au SPW et chez le ministre, mais la Commune est en attente de la réponse

- AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE : La Commune a obtenu l'accord du Ministre pour adjuger les travaux. Ceux-ci devraient débuter au printemps 2020.

- CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE : Le GAL a créé un parcours vélo (de route) d'une longueur de 85,9 kms proposé à travers le territoire (Fernelmont, Wasseiges, Andenne) pour en découvrir les richesses. Il travaille sur un projet de circuit « histoires agricoles » et sur un projet d'itinéraires pour les cavaliers.

- DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT OFFERT PAR LE CPAS : Un taxi social a été créé. Dorénavant, tous les citoyens fernelmontois pourront en bénéficier et les transports seront possibles hors du territoire communal.

La CLDR s'est réunie à 4 reprises :

- <u>Réunion du 30 janvier 2019</u>

La CLDR a effectué le bilan de l'année 2018, avec un focus sur les projets suivants:

- Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-Les-Bois
- Etude relative à l'Accueil temps libre
- Développement de la lecture publique : Aménagement d'un point lecture dans la petite école d'Hambraine

Ensuite, elle a émis une proposition de programme 2019.

- <u>Réunion du 18 févier 2019</u>

Cette réunion avait pour unique objectif de présenter le PCM (3ème phase) et de recueillir l'avis de la CLDR et de la CCATM. Le bureau d'étude a rappelé le contenu et la procédure du PCM. Ensuite il a présenté les 46 actions qui permettront, au cours des 12 prochaines années, d'atteindre les 8 objectifs fixés sur base du diagnostic.

- Réunion du 5 juin 2019

La CLDR a accueilli ses nouveaux membres. Joints à l'invitation, les membres ont reçu divers documents fournissant des informations sur la CLDR, l'opération de développement rural, le programme communal de développement rural (PCDR) ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la commission. En réunion, les membres de la CLDR ont découvert, de manière dynamique, en quoi la CLDR est une commission représentative des différents villages, Hommes/Femmes, classes d'âge, milieux associatifs, économiques, etc…, et dans laquelle plus de ¾ des membres sont non-élus. Quelques points d'attention ont été présentés à la CLDR sous forme de quizz.
La CLDR a pu entendre un exposé de l'ASCEN et d'AstroNamur sur le concept de « commune étoilée » et la façon de concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne.
Ensuite le chargé de mission « citoyenneté numérique » du GAL Meuse@campagnes a fourni des explications sur la plateforme « communecter » (plateforme demandée par les associations de Fernelmont).
La CLDR a analysé les propositions déposées sur la plateforme de consultation en ligne de la FRW afin d'améliorer la propreté dans la Commune.
Les participants ont eu des explications sur le budget participatif de 50.000 Euros destiné à des projets émanant d'associations fernelmontoises.
La commission a mandaté deux de ses membres pour faire partie du comité de sélection.
Et pour terminer, la CLDR a été informée du suivi des projets du PCDR en cours de réalisation.

- Réunion du 25 septembre 2019

La CLDR a reçu des informations sur le règlement et la procédure de budget participatif, qui a été approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil communal. Ils ont été invités à relayer les informations.
Ensuite, la commission a été informée et consultée sur les projets en cours.

Propositions de projets pour 2020

A compléter après la réunion du 30 janvier

Commune de Fernelmont

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

La Commune de
FERNELMONT

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL 2019

<table>
<tr><th>Année de l'installation de la CLDR</th><th>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</th><th>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</th><th>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</th></tr>
<tr><td>2014</td><td>2014</td><td>Le 25 avril 2019, le Conseil communal a approuvé la composition de la CLDR, suite à l'appel à candidature. La CLDR comporte 35 membres dont 20 anciens et 15 nouveaux.</td><td>Aucune modification depuis son approbation le 19/02/2015</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Date des réunions durant l'année écoulée</td><td>30 janvier 2019</td><td rowspan="4">Nombre de présents et excusés</td><td>14 présents et 7 excusés</td></tr>
<tr><td>18 février 2019</td><td>19 présents et 3 excusés</td></tr>
<tr><td>5 juin 2019</td><td>23 présents et 5 excusés</td></tr>
<tr><td>25 septembre 2019</td><td>17 présents et 14 excusés</td></tr>
</table>

Réflexion sur l'opération de développement rural

En 2019, l'Opération de Développement Rural de Fernelmont a été marquée par l'avancement de quelques projets importants, notamment:

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : La Commune a obtenu le permis d'urbanisme et a rentré le dossier « projet définitif » au SPW. Elle a également introduit une demande de subsides UREBA au SPW pour les aspects « énergie »

- CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ : L'échevin, V. Dethier, a créé un groupe de travail sur les sentiers et réseaux intervillages. Il réfléchit notamment à la création d'une liaison entre Noville et Forville via l'ancien Vicinal. Dans le PCDR, ce tronçon n'était pas mentionné. Il n'était question que du vicinal entre Noville et Franc-Waret. Suite à l'étude du PCM, il semble que la liaison Noville-Forville soit plus aisée à mettre en œuvre plus rapidement. Cela n'empêche pas de poursuivre la réflexion sur la liaison Noville-Franc Waret.

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT : La CLDR a été informée des 9 axes sur lesquels la commune va travailler
  - ✓ Protection des réserves naturelles et zones de grand intérêt biologique
  - ✓ Promotion des mesures agri-environnementales, surtout dans les zones centrales, aux abords des bois et ruisseaux et là où des problèmes de pulvérisation ont été constatés
  - ✓ Gestion durable des bois
  - ✓ Réseau hydrique
  - ✓ Plantations de haies
  - ✓ Sensibilisation
  - ✓ Prairies humides
  - ✓ Opération combles et clochers
  - ✓ Aménagement de mares et d'étangs

Le Collège a validé 4 mesures prioritaires :

- ✓ Promotion des mesures agri-environnementales. Une convention pour 3 ans, avec l'ASBL « faune et biotope » est signée. Des réunions et des rencontres individuelles avec les agriculteurs sont prévues.
- ✓ Plantations de haies
- ✓ Réseau hydrique : Travail mené avec les contrats de rivière pour identifier les endroits où il faudrait consolider les berges via la plantation de saules, frênes, aulnes, etc… ; Envoi de courriers ou toutes boites aux privés habitant dans les rues le long des cours d'eau leur donnant envie de planter, au moyen d'arguments judicieux et positifs (revoir des martins pêcheurs, etc…)
- ✓ Sollicitation d'un soutien via le Réseau Nature de Natagora pour des conseils d'aménagements en faveur de la biodiversité et éventuellement un projet de jardin naturel didactique .

La Commune a décidé de publier une brochure trimestrielle de sensibilisation à l'environnement.
Des panneaux à vocation didactique, de sensibilisation, seront placés sur les parcelles agricoles et communales sur lesquelles il y aura eu des plantations ou la mise en œuvre de mesures agri-environnementales.

- MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ : La Commune a organisé une soirée publique d'information présentant les résultats de l'étude réalisée par le professeur B Schiffers liée à la problématique d'utilisation de pesticides. Elle a lancé un cours de gym pour aînés sous forme d'ateliers (Gymsana). Le Conseil a voté une nouvelle prime communale pour l'adaptation du logement des aînés (plafonnée à 250€). La Commune a élaboré un plan d'actions pour promouvoir une alimentation équilibrée et durable dans les écoles dans le cadre du green Deal « cantines durables » auquel la Commune et le CPAS ont adhéré. La Présidente du CPAS a installé un GT chargé d'élaborer un plan d'actions (conférences, passage d'un bus de dépistage du cancer, etc…). La Commune a été sélectionnée par la RW pour un projet pilote « Charte du vivre ensemble liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie »

- CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE : La commune a obtenu le certificat d'urbanisme ; Elle réfléchit pour le hall de sport et la future maison rurale polyvalente à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour l'alimentation des deux bâtiments (petite éolienne, panneaux

solaires, etc.). Ce bâtiment devrait être exemplaire en matière d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Le dossier de demande de subsides a été introduit au SPW et chez le ministre, mais la Commune est en attente de la réponse

- AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE : La Commune a obtenu l'accord du Ministre pour adjuger les travaux. Ceux-ci devraient débuter au printemps 2020.

- CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE : Le GAL a créé un parcours vélo (de route) d'une longueur de 85,9 kms proposé à travers le territoire (Fernelmont, Wasseiges, Andenne) pour en découvrir les richesses. Il travaille sur un projet de circuit « histoires agricoles » et sur un projet d'itinéraires pour les cavaliers.

- DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT OFFERT PAR LE CPAS : Un taxi social a été créé. Dorénavant, tous les citoyens fernelmontois pourront en bénéficier et les transports seront possibles hors du territoire communal.

La CLDR s'est réunie à 4 reprises :

- <u>Réunion du 30 janvier 2019</u>

La CLDR a effectué le bilan de l'année 2018, avec un focus sur les projets suivants:

- Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-Les-Bois
- Etude relative à l'Accueil temps libre
- Développement de la lecture publique : Aménagement d'un point lecture dans la petite école d'Hambraine

Ensuite, elle a émis une proposition de programme 2019.

- <u>Réunion du 18 févier 2019</u>

Cette réunion avait pour unique objectif de présenter le PCM (3ème phase) et de recueillir l'avis de la CLDR et de la CCATM. Le bureau d'étude a rappelé le contenu et la procédure du PCM. Ensuite il a présenté les 46 actions qui permettront, au cours des 12 prochaines années, d'atteindre les 8 objectifs fixés sur base du diagnostic.

- Réunion du 5 juin 2019

La CLDR a accueilli ses nouveaux membres. Joints à l'invitation, les membres ont reçu divers documents fournissant des informations sur la CLDR, l'opération de développement rural, le programme communal de développement rural (PCDR) ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la commission. En réunion, les membres de la CLDR ont découvert, de manière dynamique, en quoi la CLDR est une commission représentative des différents villages, Hommes/Femmes, classes d'âge, milieux associatifs, économiques, etc…, et dans laquelle plus de ¾ des membres sont non-élus. Quelques points d'attention ont été présentés à la CLDR sous forme de quizz.
La CLDR a pu entendre un exposé de l'ASCEN et d'AstroNamur sur le concept de « commune étoilée » et la façon de concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne.
Ensuite le chargé de mission « citoyenneté numérique » du GAL Meuse@campagnes a fourni des explications sur la plateforme « communecter » (plateforme demandée par les associations de Fernelmont).
La CLDR a analysé les propositions déposées sur la plateforme de consultation en ligne de la FRW afin d'améliorer la propreté dans la Commune.
Les participants ont eu des explications sur le budget participatif de 50.000 Euros destiné à des projets émanant d'associations fernelmontoises.
La commission a mandaté deux de ses membres pour faire partie du comité de sélection.
Et pour terminer, la CLDR a été informée du suivi des projets du PCDR en cours de réalisation.

- Réunion du 25 septembre 2019

La CLDR a reçu des informations sur le règlement et la procédure de budget participatif, qui a été approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil communal. Ils ont été invités à relayer les informations.
Ensuite, la commission a été informée et consultée sur les projets en cours.

Propositions de projets pour 2020

A compléter après la réunion du 30 janvier

Havelange, le 7 juin 2019

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 5 juin 2019

Présents :
Anne PARADIS, Vincent DETHIER, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Benjamin VERMAUT, Nicolas KATCHYNSKY, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Georges LOGNAY, Michel RODEMBOURG, Ludwig VAN RYSSELBERGHE, Etienne PIETTE, Julien LEMAIRE, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, André THOMAS, MARC BAUDOIN, Quentin PURNODE, Stephan CASTEL, Cannelle CHARLET, Thierry COCQUYT, Maryse HENEFFE, Anne-Marie PETERS
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Christelle PLOMTEUX, Xavier STASSART, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, Jean DELCOURT

Absents et non-excusés :
Laurent HENQUET, Nicolas HUBERTY, Louis HOUBOTTE, Laurence GRANVILLE, Roger PENNING, Julie NELISSE, Liliane CUYPERS

……

1. Accueil des nouveaux membres et informations sur la CLDR, le ROI, le PCDR

La CLDR comporte 35 membres dont 20 anciens et 15 nouveaux.

A modifier dans la liste des membres : Mr Licot représente la liste LDB+ et pas Ecolo. Mr Rodembourg est effectif (suite au décès de Mr Meurice) et Mr Lognay est suppléant.

Joints à l'invitation, les membres ont reçu divers documents fournissant des informations sur la CLDR, l'opération de développement rural, le programme communal de développement rural (PCDR) ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la commission. Ces documents se trouvent sur l'intranet de la CLDR www.developpementruralfernelmont.info/intranetcldr.html.

La Présidente accueille les membres, après quoi ceux –ci découvrent, de manière dynamique, en quoi la CLDR est une commission représentative des différents villages, Hommes/Femmes, classes d'âge, milieux associatifs, économiques, etc…, et dans laquelle plus de ¾ des membres sont non-élus.

Etant donné l'absence de représentants pour le village de Marchovelette, les membres de la CLDR sont invités à en parler à des habitants de ce village qui pourraient être intéressés. Pour rappel, ceux-ci peuvent envoyer leur candidature à la Présidente, avec la FRW en copie.

Dans un deuxième temps, quelques points d'attention sont présentés à la CLDR sous forme de quizz. Les questions et réponses se trouvent dans l'Intranet de la CLDR.

A retenir suite aux questions/réponses :

- C'est le deuxième PCDR de Fernelmont. Ce programme comporte des projets issus d'une réflexion conjointe entre mandataires et habitants. Ils visent à améliorer le cadre et les conditions de vie des Fernelmontois.
- La CLDR est une commission d'avis. Elle est chargée de suivre les projets du PCDR, en veillant au respect du processus de concertation. Elle accompagne l'exécution des projets en cours, apporte avis et précisions sur la manière concrète de les mener. Chaque année, elle rédige un rapport. Elle est constituée pour toute la durée de l'opération de développement rural.
- Il est important de prévenir en cas d'absence pour ne pas être démissionné.
- Il n'y a aucune différence entre effectifs et suppléants.
- Tous les projets du PCDR sont consultables sur www.developpementruralfernelmont.info

La commission reçoit la liste des projets du PCDR retenus au programme 2019. Celui-ci est disponible dans l'intranet de la CLDR.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Exposé d'Astronamur sur le concept de « commune étoilée » (fiche-projet du PCDR), suivi d'une séance de questions/réponses

L'exposé ainsi qu'un document intitulé « Comment concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne » se trouvent dans l'Intranet de la CLDR.

A retenir suite aux questions/réponses :

Dans le cadre du plan lumière de la Wallonie, il est prévu de remplacer toutes les lampes existantes par du LED. Mais une commune peut décider de ne pas accepter tout ce qu'ORES lui propose. Elle peut négocier l'enlèvement de lampes à certains endroits, le placement de lampes moins puissantes ou dimables à d'autres, etc… Pour l'aider, elle peut demander de l'aide à l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN).

Les relations entre ORES et l'ASCEN sont bonnes. Les techniciens d'ORES sont des experts dans leur domaine et sont ouverts à des propositions. Le but n'est pas de supprimer tous les éclairages extérieurs mais de les rendre moins polluants (conséquences néfastes sur la faune, la flore et l'être humain).

L'ASCEN peut octroyer un label de « village étoilé » aux communes qui font des travaux visant à protéger le ciel étoilé et la biodiversité. En France, ce concept existe depuis plusieurs années. Rixensart et Viroinval pourraient être les premières communes à recevoir ce label en Wallonie. Dans le cas de Fernelmont, étant donné la présence d'Astronamur sur place, un audit du territoire est possible.

4. Exposé du GAL Meuse@campagne sur la plateforme « communecter » (plateforme demandée par les associations de Fernelmont), suivi d'une séance de questions/réponses

L'exposé se trouve dans l'Intranet de la CLDR.

A retenir suite aux questions/réponses :

- La CLDR est invitée à tester la plateforme « Communecter.meusecampages.be » et à signaler ses questions, avis, réactions, suggestions à JP Trésegnie d'ici septembre.
- Un plan de communication vers les associations et citoyens est en préparation pour septembre.
- Une application existe mais elle renvoie vers Communecter.org et pas vers la plateforme territoriale du GAL.
- Il faudra trouver une solution pour « archiver » les événements passés afin de ne pas surcharger la carte avec les géolocalisations.
- Il faudra veiller à ce que cet outil reste bien complémentaire aux informations « papier » (bulletin communal, affiches,...) et ne prenne pas la place de réunions et de débats « physiques »
- Il faudra gérer et résoudre le problème de recouvrement avec les autres outils (site web communal, autres plateformes, réseaux sociaux, etc..)
- Il faudra un webmaster pour gérer les dérives potentielles d'un privé mal intentionné et pour éviter que cela ne devienne « le bazar ». Le chargé de mission du GAL a le mandat pour ce faire.
- S'il fonctionne bien, cet outil sera une réponse à des besoins réels du territoire en termes d'échanges, d'interactions au niveau des communes, des associations et des citoyens (agenda, échanges de matériel, etc…)
- La plateforme est ouverte à des événements hors territoire mais les utilisateurs peuvent demander à être informés uniquement de ce qui se passe dans leur village ou leur commune.

Pour ne pas obliger les habitants à devoir visiter trois sites différents, il faudra que l'employée communale qui alimente le site web communal copie l'info sur la plateforme. A terme, pour ne pas démultiplier les encodages, un travail est en cours avec les services communaux sur l'open data. Les liens entre sites seront automatisés.

Par défaut, la plateforme est ouverte à tous. Si une association ne veut pas qu'on puisse apporter des modifications à ce qu'elle publie, il faudra qu'elle pense à « fermer le groupe » pour que seuls les membres puissent apporter des changements.

Les photos et documents n'appartiendront pas à la plateforme contrairement à facebook.

5. Amélioration de la propreté : sélection par la CLDR des idées à garder sur la plateforme de consultation en ligne.

Huit idées ont été déposées par la population sur la plateforme http://participation.frw.be/. La CLDR suggère d'en supprimer deux et d'en ajouter cinq, avant de soumettre les idées au vote des habitants.

A supprimer :

- Placement de filets à des endroits stratégiques : le test effectué à Cortil-Wodon est non-concluant. Le filet a été retiré. Les gens y déposaient des sacs poubelles et il n'y avait pas de canettes. Ce système est fait pour des endroits où passent des cyclistes et pas pour les automobilistes. C'est pourquoi il fonctionne aux Pays-Bas et en Flandres. Par ailleurs, cela pourrait délivrer un mauvais message aux gens : « jette tes déchets sur l'espace public ».
- Tri dans les écoles : le tri est déjà pratiqué partout. Certaines écoles sont même pilotes dans ce domaine.

A ajouter :

- Placement de conteneurs à cartons près des bulles à verre
- Réflexion anticipative pour produire moins de déchets
- Rappel aux associations de trier leurs déchets lorsqu'elles organisent un événement
- Imposition de gobelets réutilisables lors d'événements dans la commune
- Organisation de nettoyage de déchets dans les cours d'eau

Compléments d'information

- Distribution de sacs lors des marches ADEPS : L'ambassadeur Be-Wapp, membre de la CLDR, signale que dès le 1er janvier 2020, le système sera généralisé en Wallonie.

- Appareil de collecte des canettes : Il serait intéressant de demander l'avis des utilisateurs car le système ne semble pas efficace (canettes qui ne passent pas ou après 5 essais, canettes écrasées refusées, bon d'achat dans des grandes surfaces, …) et cela pourrait décourager les bonnes volontés.

6. Budget participatif : information et élection des deux membres de la CLDR (hors représentants du conseil communal) qui feront partie du comité de sélection

La Commune souhaite consacrer un budget participatif de 50.000 Euros à des projets émanant d'associations fernelmontoises. Les critères ne sont pas encore fixés et le règlement doit encore être soumis au Conseil communal mais la volonté du Collège est d'associer la CLDR à la sélection des projets via la participation de deux de ses membres. Des représentants du Conseil communal et d'autres commissions telles que le conseil des aînés, des enfants, de l'aménagement du territoire, etc… pourraient aussi faire partie du jury.

Les deux membres de la CLDR qui se portent candidats sont Georges Lognay et Maryse Henefe.

7. Informations sur l'état d'avancement des projets du programme 2019

7.1. Etude biodiversité

Le PCDR de Fernelmont inclut une fiche-Projet « Réalisation d'une étude du maillage écologique ». La Commune dispose d'un TFE, réalisé dans le cadre d'un master bio-ingénieur. Ce travail est consultable sur l'Intranet de la CLDR.

La Commune a réuni les partenaires du territoire, acteurs en matière de biodiversité, pour envisager la manière d'y donner suite. Le Collège a marqué son accord pour travailler sur 9 axes :

1. Protection des réserves naturelles et zones de grand intérêt biologique

Il y a 4 sites de grand intérêt biologique :

- Marais de Hingeon et Pontillas,
- Marais de Cortil-Wodon,
- le Vert-Bois
- la Propriété Isaac.

Ce sont des zones centrales qui couvrent un grand nombre d'hectares sur lesquels il y a la possibilité de mener une série d'actions. Même en l'absence d'un véritable statut de protection, ces sites peuvent faire l'objet d'une attention particulière en tant que zone centrale.

Les deux premiers sites semblent avoir été des réserves naturelles mais actuellement, il n'y a aucun arrêté concernant une réserve naturelle dans ces deux sites. Ce qui est possible c'est

qu'ils aient été gérés il y a quelques années par Ardennes et Gaume mais qu'il n'y ait plus de convention depuis. Ce serait possible de voir avec le DNF comment leur redonner un statut de protection. Un contact individuel avec les propriétaires/exploitants pour savoir leurs intentions et leur présenter les alternatives/mesures de gestion qui s'offrent à eux pour augmenter/restaurer le potentiel biologique des sites pourrait être envisagé.

2. Promotion des mesures agri-environnementales, surtout dans les zones centrales, aux abords des bois et ruisseaux et là où des problèmes de pulvérisation ont été constatés

Prioritairement, il conviendrait d'aller démarcher personnellement chez les exploitants situés dans les zones centrales et dans les 4 zones de grand intérêt biologique (cf. TFE). On constate en effet que le démarchage individuel marche nettement mieux qu'une réunion. Beaucoup d'agriculteurs ne connaissent pas bien ces mesures ou ont encore de vieux clichés en tête. La Commune pourrait passer une convention avec un organisme tel que « faunes et biotope » pour faire ce démarchage.

En outre, dans le cadre de l'aménagement foncier, la DAFOR a l'intention d'inciter tous les agriculteurs du périmètre à mettre entre 2 et 9% de leur surface en MAEC. L'idée serait de mener un projet pilote sur des milliers d'hectares en demandant au (futur) Ministre de financer un projet commun entre la DAFOR et la Commune. Il s'agirait d'engager un expert qui aurait pour mission de démarcher les agriculteurs à la fois sur le périmètre d'aménagement foncier et sur le reste du territoire de Fernelmont.

Pour aborder les agriculteurs, il serait bon d'éviter de promouvoir les MAEC en lien avec le problème des pesticides. Il est probablement préférable d'utiliser des arguments plus constructifs et porteurs tels que le maintien de la biodiversité, le maillage écologique et, surtout, les plus-values financières.

Des panneaux « Agriculteur travaillant avec la Commune au maintien de la biodiversité via une mesure agri-environnementale » pourraient être placés là où des MAEC sont mises en oeuvre. Ce serait valorisant pour les agriculteurs.

Le futur changement de législation concernant la protection des berges pourrait aussi être un bon tremplin pour les MAEC. En effet, il peut être plus intéressant financièrement pour un agriculteur de mettre 12 m. en tournière, via les MAEC, que de laisser 6m sans phyto ni engrais.

Concernant l'agent constatateur, il serait préférable qu'il ne sanctionne pas directement les agriculteurs en cas de problème. Dans un premier temps, ce serait mieux de les sensibiliser.

La Commune pourrait associer la nouvelle commission agricole au projet.

3. Gestion durable des bois

Un article sur la gestion durable (zones d'épicéas en reconversion, plantation de haies, creusement de mares, placement de nichoirs, arbres laissés sur place, etc..) et sur l'accès aux bois, avec des photos pour l'illustrer, pourrait paraitre dans un prochain bulletin communal.

Des panneaux didactiques pourraient être placés dans le bois du Tronquoy.

Des chantiers de plantations pourraient aussi être organisés dans ce bois, avec les enfants des écoles.

4. Réseau hydrique

Un travail pourrait être mené avec les contrats de rivière pour identifier les endroits où il faudrait consolider les berges via la plantation de saules, frênes, aulnes, etc… Dans les prochains plans d'actions des contrats de rivière, des mesures visant plus particulièrement le re-maillage pourraient être intégrées.

Des courriers ou toutes boites pourraient être envoyés aux privés habitant dans les rues le long des cours d'eau leur donnant envie de planter, au moyen d'arguments judicieux et positifs (revoir des martins pêcheurs, etc…)

Des panneaux didactiques pourraient être placés le long de la nouvelle balade le long de la Soile. Sur ce circuit, il faudrait avertir qu'il n'y a pas de poubelles et inviter le promeneur à garder ses déchets.

En ce qui concerne le ruisseau de Pontillas, si la Commune veut planter, elle discutera des possibilités avec Nathalie FONDER du service technique provincial. Elle est déjà sensibilisée à la question. En effet, les ripisylves pourraient être utilisées dans un projet bois-énergie.

5. Plantations de haies

La Commune pourrait former un employé communal pour aider les particuliers à remplir les dossiers de demandes de prime (une journée 1x/an). Cela se pratique déjà dans le parc Burdinale-Mehaigne. Mr Lehanne serait d'accord de former la personne. Cela devrait prendre une demi-heure. Pour information, depuis peu, il ne faut plus atteindre 100m de haies pour les particuliers ; 20 mètres suffisent. La Commune pourrait octroyer une prime aux plantations contribuant aux objectifs de remaillage.

Il semble que la commune de Ohey achète les plants (0,30 à 0,40 centimes) pour recréer des haies chez des particuliers là où cela s'avère important. Fernelmont pourrait prévoir un budget à cet effet.

La Commune peut prévoir des plantations de haies vives à double ou triple rang et de fruitiers hautes tiges sur terrains communaux, dès que possible (aménagements d'espaces publics, travaux, etc…) ainsi que le long des voiries et talus, d'autant plus qu'elle a déjà un bon équipement qu'elle compte compléter pour l'entretien (petit tracteur, bras de fauche et de taille). Il est probable que la Commune ait dû lister les talus communaux dans le cadre du « zéro phyto » (à vérifier avec C. Cassart).

Peu de gens savent qu'on ne peut pas couper les haies entre le 1er avril et le 30 juin. Ce serait intéressant de le rappeler en en expliquant les raisons.

La Commune peut prendre des mesures urbanistiques (plantations obligatoires le long de champs avec imposition d'espèces mellifères, indigènes ; zones tampon ; etc..)

Lors de la journée de l'arbre, la Commune pourrait veiller à ne distribuer que des arbres qui contribuent au maillage et à la biodiversité.

6. Sensibilisation

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Placement de panneaux didactiques à divers endroits (le long de la Soile, dans les bois, dans le jardin communal, où il y a des MAEC,...)
- Un article sur la biodiversité dans chaque bulletin communal

7. Prairies humides

Entre la rue Pré des bœufs et la rue des Arsys se trouve une prairie humide à l'abandon. La Commune pourrait rencontrer le propriétaire et, éventuellement, acquérir le terrain. Cela pourrait faire l'objet d'une demande de statut de réserve naturelle communale didactique, en plein centre de village (ou de réserve participative communale telle qu'évoquée récemment par le Ministre).

8. Opération combles et clochers

Il y a une dizaine d'années le DNF et la Commune ont placé des nichoirs (dans les clochers, vergers, bois, …) et des abris pour chauve-souris à différents endroits de la commune. Il conviendrait de refaire le tour pour passer tous les aménagements en revue. Cela pourrait faire l'objet d'un travail ou d'un stage pour un étudiant de l'ISI, de La Reid ou de Ath. P. Raison contactera le bagueur du bois de Bierwart pour évoquer la question avec lui.

Le but serait de refaire un réseau de nichoirs, de réaliser une couche carto, pour ne pas perdre les données, et d'assurer un suivi.

Pour financer de nouveaux nichoirs, la Commune pourrait contacter Natagora.

9. Aménagement de mares et d'étangs

La Commune pourrait créer des mares sur terrains communaux et sensibiliser les privés via, par exemple, une conférence sur la création de mares, de piscines naturelles, …

En collaboration avec Natagora, la Commune pourrait organiser une séance d'information sur l'aménagement de mares lors d'un chantier participatif de création d'une mare pédagogique sur terrain communal.

Pour des mares d'au moins 100m², Ph. Nivelle (DNF) peut faire une visite sur place pour donner des conseils et donner des plants. Un article dans un prochain bulletin communal pourrait diffuser cette information.

10. Globalement, le projet Réseau Nature de Natagora (https://www.natagora.be/le-reseau-nature) peut apporter un soutien :

- conseils de gestion en faveur de la biodiversité
- conseils d'aménagements en faveur de la biodiversité

Par ailleurs, ils sont à la recherche d'une commune qui pourrait être intéressée par un projet de jardin naturel didactique. Pourquoi pas Fernelmont ?

7.2. Maison multiservices à vocation numérique dans le presbytère de Noville

La Commune attend le permis de bâtir pour pouvoir approuver le projet définitif et lancer ensuite l'appel d'offres pour les travaux. La CLDR sera informée sur le projet avant approbation par le Conseil communal. Le permis devrait arriver au plus tard le 16 septembre.

Suite à l'exposé sur les pollutions lumineuses, la CLDR suggère d'être attentif au choix des luminaires.

7.3. Maison rurale polyvalente

Le dossier de demande de subsides va être introduit au SPW et chez le ministre.

En réponse à une question d'un membre, il est bien précisé qu'une concertation aura lieu avec les futurs utilisateurs et avec la CLDR pour aider l'auteur de projet à présenter un avant-projet répondant aux besoins.

7.4. Baty de Bierwart

Les travaux vont démarrer ce mardi 11 juin , pendant 60 jours.

Havelange, le 7 octobre 2019

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 25 septembre 2019

Présents :
Anne PARADIS, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Benjamin VERMAUT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Georges LOGNAY, Michel RODEMBOURG, Ludwig VAN RYSSELBERGHE, Etienne PIETTE, Vincent MATHIEU, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, MARC BAUDOIN, Quentin PURNODE, Cannelle CHARLET, Thierry COCQUYT, Maryse HENEFFE
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Christelle PLOMTEUX, Vincent DETHIER, Nicolas HUBERTY, Louis HOUBOTTE, Nicolas KATCHYNSKY, Georges DUPONT, Julien LEMAIRE, Roger PENNING, Dimitri SIMONS, André THOMAS, Jean DELCOURT, Stephan CASTEL, Anne-Marie PETERS, Liliane CUYPERS

Absents et non-excusés :
Laurent HENQUET, Xavier STASSART, Laurence GRANVILLE, Julie NELISSE

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2019

Le compte-rendu est approuvé moyennant les remarques suivantes.

Au point 5, deux idées manquent :

- Placer des bulles à verres dans les aires des grandes surfaces (à négocier avec les gérants car il s'agit de propriétés privées)
- Conditionner le subside aux associations au respect de la charte environnementale

Par ailleurs, un membre demande de préciser, dans les compte-rendus, ce qui est de l'ordre de l'information, de la réflexion et de la proposition officielle de la CLDR aux mandataires.

2. Budget participatif

La CLDR reçoit des informations sur le règlement et la procédure de budget participatif, qui a été approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil communal. Dès le 1er octobre, la plateforme FRW sera ouverte pour information et dépôt des projets. Le règlement et des formulaires sous format papier sont également disponibles auprès de C. Cassart.

Ce projet émerge d'une co-construction communale via un groupe de travail, composé de représentants des différents groupes politiques, membres du conseil.

Un de ses objectifs relève de l'éducation permanente et de la responsabilisation du citoyen.

La Commune a prévu un budget de 50.000 euros par an pendant 6 ans.

Les projets peuvent être de tous types et peuvent être intervillages.

Les membres de la CLDR sont invités relayer l'information.

Propositions de la CLDR :

- Proposer une aide aux porteurs de projets non-retenus, pour revoir leur dossier et pouvoir le réintroduire l'année suivante.
- Conseiller d'autres sources de financement.

3. Etat d'avancement des projets du programme 2019

3.1. Maison multiservices dans le presbytère de Noville

La Commune a rentré le dossier « projet définitif » au SPW (service public de Wallonie). Une fois celui-ci approuvé par la Région et par le Conseil communal, elle pourra lancer le marché public pour les travaux. Malheureusement, vu le changement de gouvernement, cela risque de prendre un peu plus de temps que prévu.

Propositions de la CLDR :

- En attendant les travaux, prendre des mesures pour éviter que l'on puisse entrer dans le bâtiment.
- Demander aux responsables des scouts de vider leur matériel.

3.2. Plan d'actions biodiversité : projets / actions prioritaires

Le Collège a validé 4 mesures prioritaires :

- Promotion des mesures agri-environnementales, surtout dans les zones centrales, aux abords des bois et ruisseaux et là où des problèmes de pulvérisation ont été constatés : pour ce faire, la Commune travaillera en partenariat avec la commission agricole et avec les contrats de rivière.
- Plantations de haies : octroi de subsides ; encadrement pour planter, entretenir, tailler ; davantage de communication vers les habitants ; programme d'actions pour favoriser les plantations sur les espaces en contact avec les parcelles agricoles
- Réseau hydrique : Travail mené avec les contrats de rivière pour identifier les endroits où il faudrait consolider les berges via la plantation de saules, frênes, aulnes, etc… ; Envoi de courriers ou toutes boites aux privés habitant dans les rues le long des cours d'eau leur donnant envie de planter, au moyen d'arguments judicieux et positifs (revoir des martins pêcheurs, etc…)
- Sollicitation d'un soutien via le Réseau Nature de Natagora pour des conseils d'aménagements en faveur de la biodiversité et éventuellement un projet de jardin naturel didactique.

Par ailleurs, les plans d'actions des deux contrats de rivière ont été approuvés par le Conseil communal. Dès approbation par le Ministre, un calendrier des actions sera fixé.

Propositions de la CLDR :

- Soutenir les agriculteurs, via Natagora, pour des conseils d'aménagements en faveur de la biodiversité. La commission agricole pourra servir de point d'appui.
- Ne pas se limiter à planter des haies le long des parcelles agricoles mais veiller aussi à agir en amont par rapport aux pesticides.
- Se renseigner sur les mesures qui seront prises par la Wallonie, dans le cadre de la volonté du gouvernement de planter 4000 km de haies, afin d'articuler les actions communales et régionales.

3.3. Maison rurale polyvalente

La Commune a introduit le dossier de demande de subsides mais elle n'a pas reçu l'accord de principe du Ministre Collin avant le départ de celui-ci. Il faut attendre la décision de la nouvelle Ministre du développement rural, Mme Tellier.

En réponse à une question d'un membre, il est bien précisé qu'une concertation aura lieu avec les futurs utilisateurs et avec la CLDR pour aider l'auteur de projet à présenter un avant-projet répondant aux besoins. De telles précisions n'étaient pas nécessaires pour l'introduction de la demande de subsides. Une analyse approfondie du projet fait l'objet de la « convention –faisabilité »

3.4. Baty de Bierwart

A. Paradis présente les plans à la CLDR. Les travaux se terminent.
En réponse à des questions de la CLDR, les précisions suivantes sont apportées :

- Il n'y aura pas d'aires de BBQ pour ne pas attirer les consommateurs du night and day.
- Aucun parking n'est prévu le long de la chaussée
- Normalement le revêtement est approprié aux poussettes (ce qui n'est pas le cas du jardin communal où il est très difficile de circuler avec un enfant en poussette)
- L'emplacement actuel des bulles à verres est maintenu mais sera caché par des haies
- Un jeu d'échecs géant est prévu.
- Plusieurs poubelles sont prévues.

Propositions de la CLDR :

- Si le range-vélo prévu n'est pas un box que l'on peut fermer, la CLDR suggère de le remplacer par la suite. En effet, cet emplacement est au croisement de lignes de bus ; c'est un nœud multimodal. Mais les cyclistes hésiteront à laisser leur vélo dans un endroit non sécurisé et soumis aux intempéries.
- Mettre un éclairage ciblé sur les passages piétons
- Veiller au respect des 50km/h
- Placer une poubelle près du night and day, là où les déchets sont générés.

3.5. Soutien à l'organisation de rencontres entre anciens et nouveaux habitants
Deux événements ont rempli cet objectif : le carrefour des générations et la balade pique-nique.

Proposition de la CLDR :
- Encourager, stimuler l'organisation de BBQ de rue ou de quartier, en rappelant notamment la possibilité de fermer une rue. En effet, on s'aperçoit que c'est ce type d'évènement qui favorise le plus d'intégration d nouveaux habitants.
- Refaire la promo de la fête des voisins

3.6. Rénovation de la poste à Forville
Le remplacement des châssis est prévu pour mi-octobre.
Il est prévu d'installer un appareil de retrait d'argent.

Proposition de la CLDR :
Implanter un appareil de retrait moderne et efficace

3.7. Rénovation et valorisation des tumuli de Seron
L'analyse des offres pour les travaux est en cours. Un événement est prévu lors des journées du patrimoine 2020 sur le thème « vestiges du passé ».

3.8. Mise en oeuvre du PCM (plan communal de mobilité)
V. Dethier a créé un groupe de travail sur les sentiers et réseaux intervillages. Il réfléchit notamment à la création d'une liaison entre Noville et Forville via l'ancien Vicinal. Dans le PCDR, ce tronçon n'était pas mentionné. Il n'était question que du vicinal entre Noville et Franc-Waret. Suite à l'étude du PCM, il semble que la liaison Noville-Forville soit plus aisée à mettre en œuvre plus rapidement. Cela n'empêche pas de poursuivre la réflexion sur la liaison Noville-Franc Waret. Un membre suggère de réfléchir à des alternatives en passant par le zoning et par le pont de Tillier. Mais cela semble un endroit très dangereux.

Le PCM est consultable à l'administration communale.

Proposition de la CLDR :
- Mettre le PCM sur le site ODR
- Créer une liaison entre Hingeon et Noville via la rue Delbeuck et le bois de Fernelmont (chemin communal qui longe le bois). L'idéal serait de le rendre praticable par des vélos électriques.

3.9. Amélioration de la propreté

Le Collège a analysé les résultats du sondage sur l'amélioration de la propreté. Certaines propositions sont retenues, d'autres ne sont pas faisables. Concernant les pistes à creuser, le Collège souhaite attendre la réflexion dans le cadre du « plan local propreté », qui sera prochainement mis en œuvre. La CLDR en sera informée.

Pistes à creuser	Pistes rejetées
Imposer des gobelets réutilisables lors des événements (31 pour) : La commune pourrait en acheter à mettre à disposition, mais devra tenir compte de certaines expériences négatives dans d'autres communes (propreté des gobelets, risques pour la santé). La commune de Clavier, par exemple, a prévu que c'est l'entreprise qui reprend les gobelets après une manifestation et qui les nettoie, dans son cahier des charges. Cela solutionne le problème de propreté.	**Mettre des conteneurs PMC à disposition** (17 pour) : Impossible à gérer près des bulles à verres. Les gens risquent d'y déposer n'importe quoi. Après vérification aurpès du BEP, impossible d'en remettre un au parc à conteneurs.
Mettre l'application « fixmystreet » à disposition des citoyens pour signaler les incivilités (25 pour)	**Mettre des conteneurs à cartons à disposition** (13 pour) : Impossible à gérer près des bulles à verres. Les gens risquent d'y déposer n'importe quoi. Les habitants peuvent en acheter un.
Organiser des opérations de nettoyage des cours d'eau (21 pour) : à voir avec les contrats de rivière	
Rappeler aux associations de trier leurs déchets lors des événements (16 pour) : Facilement faisable via courrier ou signature d'un règlement	
Mener une réflexion pour produire moins de déchets (14 pour)	
Customiser les poubelles pour les rendre visibles et attirantes (13 pour)	
Fournir des sacs lors de marches ADEPS pour ramasser les déchets (7 pour) : ce sera proposé systématiquement aux organisateurs des marches à partir de janvier 2020	

Mettre des panneaux pour collecter les chewing gum sur les lieux publics (3 pour) : Pourquoi pas, mais peu de votes pour ce projet	

Proposition de la CLDR :

- Analyser les deux propositions qui manquaient dans le compte-rendu (cf. ci-dessus)
- Pour l'achat des gobelets : envisager une action intercommunale ; Acheter un nombre suffisant de gobelets ; se renseigner sur l'expérience namuroise qui semble concluante.
- Pour empêcher les habitants de mettre leurs sacs poubelles dans les poubelles publiques : mettre une grille ou réduire l'embouchure.
- Féliciter les services techniques car ils passent très régulièrement sur le terrain.

3.10. Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols

Plusieurs réunions ainsi que des visites de terrain ont été organisées avec les différents intervenants (CIGER, INASEP, contrats de rivière, etc…). L'inventaire des points noirs est en cours d'actualisation. Un programme d'actions est prévu. Lorsque tout sera concrètement planifié, il y aura une communication vers les habitants.
Le STP a été contacté pour le nettoyage des ruisseaux.
Les agriculteurs sont associés via la commission agricole.

4. Divers

4.1. Inauguration des éoliennes

C. Cassart rappelle l'invitation et mentionne l'obligation de s'inscrire vu le nombre limité de places.

4.2. Cohérence entre le PCDR et les autres plans

Un membre suggère de vérifier la cohérence entre le PCDR et la déclaration politique du nouveau Gouvernement wallon. Le but est de profiter d'opportunités qui n'existaient pas au moment de la programmation des projets.

4.3. Lobbying de la CLDR

Un membre suggère que la CLDR fasse du lobbying au niveau régional et fédéral.